

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 05/2023

OBJET :
Approbation du
compte administratif
2022 des eaux usées
(M49).

Date de convocation :
14/03/2023

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 10
Procuration : 1
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 mars à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS à partir de 20h37, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD, et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Madame Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OBERTI.

Le Président ayant quitté la séance afin que le Comité puisse procéder à l'adoption du compte administratif des eaux usées 2022, le vote se fait sous la présidence de Mme Isabelle MEZIERES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M49,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 04/2023 du 20 mars 2023 adoptant le compte de gestion 2022 du budget des eaux usées,

Vu les articles L.2121-14 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Isabelle MEZIERES a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022 du budget des eaux usées,

Considérant que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par le trésorier principal du Syndicat pour l'exercice 2022 du budget des eaux usées,

Considérant la lecture du compte administratif du budget des eaux usées pour l'exercice 2022 dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation

Résultat reporté	372 503,81 €
Dépenses	2 824 723,20 €
Recettes	2 828 700,87 €
Résultat de l'exercice	3 977,67 €

Section d'investissement

Résultat reporté	236 487,30 €
Dépenses	6 152 953,93 €
Recettes	6 483 386,56 €
Résultat de l'exercice	330 432,63 €

Soit un résultat de clôture de **376 481,48 €**

Soit un résultat de clôture de **566 919,93 €**

.../...

Le Comité Syndical **adopte** à l'unanimité, le Compte Administratif des eaux usées 2022.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'originale.

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre OBERTI**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le : 27 03 2023
De sa publication le : 24.03.2023
Sur le site du SIAVOS.



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Jean-Pierre Oberti, and the signature on the right is for Pierre-Edouard Eon. Between the signatures is a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud' around the perimeter and 'FALVRES-SUR-OISE - FEPIGNON - MÉSÉ - MÉRY-SUR-OISE - VILLAGES ADJACENTS' in the center. In the middle of the stamp is a logo of a water drop.